



Direction Générale des
Services

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN

Département de l'Oise - République Française

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-216005827-20260623-1ERH2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal SEANCE 18 juin 2026

Date de la convocation 11.06.2026

Date d'affichage : 12.06.2026

Membres en exercice	23
Membres présents	21
Procurations	2
Membres votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chahinaise AZOUZA, Maire

Étaient présents : Chahinaise AZOUZA

Florian CHABOD

Célia DE OLIVEIRA

Gérard KOTUSIK

Marie-Christine FOULET

Julien WEISHAUP

Nicolas VIOLET

Olivier MASSY

Brigitte SVITEK

Frédéric DO CABO

Hamid AZZOU

Yan NKAMA

William MAYEUX

Patricia THIVERNY

Céline DERACHE

Marcel VANDENBOOSSCHE

Sandra POINTEAU

Isabelle LEFAUT

Mathilde JOUEL

Nathalie DEBAILLY

POUVOIRS : Monsieur Jean-Claude BOUCHER donne procuration à Monsieur VANDENBOOSSCHE ;
Monsieur Yasar KIZILKAYA, donne procuration à Monsieur William MAYEUX.

Secrétaire de séance : Isabelle LEFAUT

N° DEL : 1ERH/2026

Objet : Recrutement de jobs d'été

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau municipal en date du 1^{er} juin 2026

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et de leur permettre d'acquérir une première expérience dans le monde du travail,

Considérant que, comme chaque année la commune souhaite proposer des emplois saisonniers à des jeunes âgés de 17 à 25 ans résidant sur la commune,

Considérant que ces recrutements seraient effectués pour une durée de 15 jours chacun pendant la période estivale,

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame Chahinaise AZOUZA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le principe du recrutement de 17 jeunes âgés de 17 à 25 ans dans le cadre des emplois d'été 2026.

Article 2 : Fixe la durée de chaque contrat à quinze jours sur la période estivale.

Article 3 : Répartit les postes au sein des services municipaux selon les
au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 060-216005827-20260623-1ERH2026-DE

Services municipaux	Nombre de jeunes
Direction	1
ALSH	4
Bibliothèque	1
Service Festivités – Entretien – Restauration (FER)	5
Services techniques (bâtiments / espaces verts)	5
Service Jeunesse	1
TOTAL	17

Article 4 : Autorise Madame la Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre
de ces recrutements et à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme
Madame la Maire,

**A été exécutoire après dépôt en préfecture
et publication ou notification du :**

Chahinaise AZOUZA

